

Extrait du registre des délibérations du

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 décembre 2013

**Président** : Monsieur François de MAZIÈRES

**Sont présents** : M. Claude JAMATI, M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, Mme Dominique CONORT, M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI, M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Alain-Louis MIE, M. Philippe LEJEUNE, Mme Martine ARNAL, Mme Françoise GUILLET, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET (*pouvoir de M. Jean-Marc LE RUDULIER*), M. Jean-Luc PESSEY (*pouvoir de M. Jean-Roch GAILLET*), M. Patrice PANNETIER, Mme Geneviève MORGUE, M. Etienne DUPONT, M. Hadi HMAMED, Mme Roselyne LECOMTE, M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUÉRIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET, M. Jean-Philippe BARRET, M. Philippe NOYER, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY (*pouvoir de M. Bernard DEBAIN*), M. Frédéric BUONO (*pouvoir de Mme Dana SOLECKI*), M. Guy HEMET, M. Christophe BOLLENGIER, M. Alain NOURISSIER (*pouvoirs de Mme Marie-Annick DUCHÊNE et de M. Laurent DELAPORTE*), M. Thierry VOITELLIER (*pouvoir de Mme Marie BOËLLE*), M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, M. Arnaud MERCIER, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL (*pouvoir de Mme Marie SENERS*), M. Hervé FLEURY, Mme Christine de la FERTÉ, M. Jean-Michel ISSAKIDIS (*pouvoir de M. Roland de HEAULME*), M. Jean GUILBERT (*pouvoir de Mme Pascale ROCHERON*).

**Absents excusés** : M. Jean-Marc LE RUDULIER (*pouvoir à M. Georges DUTRUC-ROSSET*), M. Bernard DEBAIN (*pouvoir à M. Christian MAMY*), M. Jean-Roch GAILLET (*pouvoir à M. Jean-Luc PESSEY*), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, Mme Nathalie KRAMER, Mme Dana SOLECKI (*pouvoir à M. Frédéric BUONO*), M. Olivier FRAUDEAU, Mme Marie-Annick DUCHÊNE (*pouvoir à M. Alain NOURISSIER*), M. Michel BANCAL, M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOËLLE (*pouvoir à M. Thierry VOITELLIER*), M. Laurent DELAPORTE (*pouvoir à M. Alain NOURISSIER*), M. Erik LINQUIER, M. François LAMBERT, Mme Marie SENERS (*pouvoir à Mme BOURACHOT-ROUCAYROL*), M. Roland de HEAULME (*pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS*), Mme Pascale ROCHERON (*pouvoir à M. Jean GUILBERT*), M. Michaël THOMAS.

Secrétaire de séance : M. Hadi HMAMED

Date de convocation : 3 décembre 2013

Date d'affichage de la convocation : 3 décembre 2013

Nombre de conseillers en exercice : 74

Nombre de membres présents : 56

Nombre de pouvoirs : 10

Excusés : 8

**N° de l'ordre du jour :**

**2013.12.07 : Taux de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) 2014, taux ménages 2014 et lissage du taux de CFE des communes de Bougival, La Celle Saint-Cloud et Le Chesnay.**

**□ M. François de MAZIÈRES, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des impôts ;

Vu la délibération n°2010-04-01, du Conseil communautaire du 14 avril 2010, relative au taux relais de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et à la fixation de la durée d'unification progressive du taux à l'intérieur de l'EPCI ;

Vu la délibération n°2011-03-05, du Conseil communautaire du 29 mars 2011, relative au vote du taux de la Cotisation Foncière des Entreprises, au lissage des taux de CFE pour les communes de Bailly, Noisy-le-Roi, Rennemoulin et aux taux ménage pour 2011 ;

Vu la délibération n°2013-06-04, du Conseil communautaire du 23 juin 2013, relative au lissage du taux de CFE de la commune de Châteaufort ;

Vu la délibération du Conseil municipal du Chesnay du 28 septembre 2013 demandant à la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc l'application du nombre d'années restant dans le lissage en cours (8 ans) comme durée d'unification du taux de CFE du Chesnay ;

Il est proposé de voter le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et les taux additionnels de la Taxe d'Habitation et de la Taxe sur le Foncier Non-Bâti sans changement par rapport à 2013.

Il est rappelé que les taux de CFE convergent vers le taux de référence de CFE de 18,86 % à horizon 2021 pour 14 des 15 communes et en 2015 pour Châteaufort du fait du faible poids de sa base et de la baisse du taux pour les entreprises.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, les communes de Bougival, La Celle Saint-Cloud et Le Chesnay rejoignent Versailles Grand Parc.

Il est proposé de faire converger les taux de CFE de Bougival (22,68 %) et de La Celle Saint-Cloud (21,08 %) sur la durée minimale : 2 ans au vu du faible écart entre le taux de référence de Versailles Grand Parc et les taux de ces deux communes.

Suite à la demande formulée par le Conseil municipal du Chesnay le 28 septembre 2013, il est proposé de faire converger le taux de CFE du Chesnay (14,31 %) sur la durée maximale possible : 8 ans, c'est-à-dire le nombre d'années restant dans le lissage en cours jusqu'en 2021.

Pour information, les taux de CFE des communes en 2014 seront les suivants :

Taux de CFE "rebasé"	Coefficient d'ajustement	2010	2011	2012	2013	2014
Bailly	0,32%	15,62%	15,94%	16,26%	16,58%	16,90%
Bièvres	-0,18%	20,83%	20,65%	20,47%	20,29%	20,11%
Bois d'Arcy	-0,48%	24,15%	23,67%	23,19%	22,71%	22,23%
Bougival	-1,91%				22,68%	20,77%
Buc	0,18%	16,91%	17,09%	17,27%	17,45%	17,63%
Châteaufort	-1,86%			24,43%	22,57%	20,71%
Fontenay-le-Fleury	-0,25%	21,59%	21,34%	21,09%	20,84%	20,59%
Jouy-en-Josas	0,04%	18,43%	18,47%	18,51%	18,55%	18,59%
La Celle Saint-Cloud	-1,11%				21,08%	19,97%
Le Chesnay	0,57%				14,31%	14,88%
Les Loges-en-Josas	0,49%	13,43%	13,92%	14,41%	14,90%	15,39%
Noisy-le-Roi	-0,76%	26,46%	25,70%	24,94%	24,18%	23,42%
Rennemoulin	0,24%	16,48%	16,72%	16,96%	17,20%	17,44%
Rocquencourt	0,30%	15,55%	15,85%	16,15%	16,45%	16,75%
Saint-Cyr-l'Ecole	-0,28%	21,96%	21,68%	21,40%	21,12%	20,84%
Toussus-le-Noble	0,30%	15,55%	15,85%	16,15%	16,45%	16,75%
Versailles	0,01%	18,74%	18,75%	18,76%	18,77%	18,78%
Viroflay	-0,13%	20,25%	20,12%	19,99%	19,86%	19,73%

Ces taux sont donnés à titre indicatif. Les services fiscaux sont susceptibles d'appliquer des taux légèrement différents du fait des arrondis.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
le Conseil communautaire :

1) fixe les taux de fiscalité pour 2014 :

- o taux de la Cotisation Foncière des Entreprises : 18,86 %
- o taux de la Taxe d'Habitation : 6,18 %
- o taux de la Taxe sur le Foncier Non-Bâti : 2,02 % ;

2) décide que la convergence des taux de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) des communes de Bougival et de La Celle Saint-Cloud vers le taux de référence (18,86 %) sera lissée sur 2 ans de 2014 à 2015 ;

3) décide que la convergence du taux de CFE du Chesnay vers le taux de référence (18,86 %) sera lissée sur la durée restante du lissage en cours : 8 ans de 2014 à 2021 ;

4) dit que les recettes sont inscrites au budget 2014 sur le chapitre 73 : « impôts et taxes », nature 73111 : « taxes foncières et d'habitation », fonction 01 : « non ventilé ».

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 56

Suffrages exprimés : 66 (incluant les pouvoirs)

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2013

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,  
Par délégation,

**Olivier BERTHELOT**  
Directeur Général des Services